



GRILLE ANTI-CHUTE POUR COUPOLES ET LANTERNEAUX

Information sur la résistance à la rupture

Les toits sont de plus en plus souvent utilisés comme surfaces vertes, surfaces de rétention d'eau et emplacements pour installations solaires et techniques. Cela implique qu'il faut y accéder plus fréquemment. Les risques de chute à travers les puits de lumière mal protégés sont par conséquent plus élevés.

Que signifie « résistant à la rupture » ?

La définition « résistant à la rupture » est source de dangereux malentendus. De nombreux maîtres d'œuvre s'attendent à ce que les puits de lumière « résistant à la rupture » le soient durant la période d'utilisation complète du toit. En revanche, la plupart des fabricants ne sont pas à même de fournir une garantie à long terme pour les puits de lumière en matière synthétique. La plupart du temps, cette sécurité n'est garantie que pendant la période de montage, ce qui, malheureusement, ne figure souvent que dans la partie du contrat écrite en petits caractères. C'est pourquoi, il est indispensable de prévoir un élément de sécurité additionnel pour les puits de lumière en matière synthétique.

Informations clés

1. Nous entendons par « puits de lumière » les éléments translucides pour toiture, tels que les coupoles, lanterneaux, plaques transparentes, vitrages en shed ...
2. Les puits de lumière en matière synthétique (acrylique, polycarbonate, etc.) sont à considérer comme non résistant à la rupture.
3. Les puits de lumière doivent toujours être assurés par une protection collective (barrière, grille intérieur/extérieur), excepté s'il faut accéder au toit après plusieurs années pour des raisons de rénovation.
4. Des mesures de protection doivent être mises en place (dispositifs d'ancrage certifiés selon norme EN 795) pour l'entretien des puits de lumière à partir d'une hauteur de chute de 3 m.
5. Lors du remplacement ou rénovation de puits de lumière, il est impératif de sécuriser la zone jusqu'à la fin des travaux (ex. avec un filet de protection), si aucun dispositif de sécurité collectif n'est prévu.

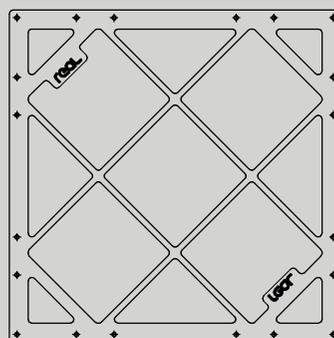
GRILLE ANTI-CHUTE

Quand faut-il qu'un puits de lumière soit résistant à la rupture ?

Les puits de lumière doivent être résistants à la rupture dans les cas suivants :

1. La toiture avec un puits de lumière est accessible à une tierce personne.
2. La toiture comprend des installations techniques nécessitant régulièrement des travaux d'entretien (installations solaires, systèmes d'aération).
3. Toiture à végétalisation intensive ou extensive.
4. Toiture praticable non sécurisée.
5. Les puits de lumière ne peuvent être reconnaissables en cas de travaux de nuit ou pour le déblaiement de la neige.

Sécurité et fiabilité : Les grilles anti-chute sont disponibles pour chaque dimension de coupole et combinables avec tout système d'ouverture.



Real Grille anti-chute type RF en acier
thermatolaquée selon RAL 9010 blanc mat
Montage entre la costière et la coupole

